

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci, C.C.,
c.r., *Président*

L'honorable Gérard V. La Forest,
C.C., c.r., *Président honoraire*

L'honorable Peter Cory, C.C.,
C.D., c.r., *Président honoraire*

L'honorable John C. Major, C.C.,
c.r., *Président honoraire*

L'honorable Michel Bastarache,
C.C., *Président honoraire*

L'honorable Louise Charron, C.C.,
Présidente honoraire

L'honorable Ian Binnie, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Marie Deschamps,
C.C., *Présidente honoraire*

L'honorable Morris Fish, c.r.,
Président honoraire

Sheila Block, M.B., *déléguée de
l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *délégué de
l'Alberta*

Daniel Jutras, Ad. E., *délégué du
Québec*

Robert Leurer, c.r., *délégué de la
Saskatchewan*

E. W. Olson, c.r., *délégué du
Manitoba*

Richard Peck, c.r., *délégué de la
Colombie-Britannique*

Richard J. Scott, c.r., *délégué des
provinces atlantiques*

Shantona Chaudhury, *Directrice
générale*

Grégoire Webber, *Directeur
général*

En 2013-2014, l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême a terminé sa septième année d'activités, durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour suprême une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême du Canada en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute la plaidoirie de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée et efficace.

Les taux de participation au programme de plaidoirie continuent d'être importants. Cette année, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non partisans pour approximativement 36 p. cent des dossiers devant la Cour suprême. En 2012-2013, ce chiffre était approximativement 55 p. cent des dossiers et en 2011-2012, il était approximativement 47 p. cent des dossiers. L'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civil et criminel et les avocats qui ont recours aux services de l'Institut – à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissent pour la première fois – proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée. Au cours de l'année, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie dans 40 p. cent des dossiers de la Colombie-Britannique, 38 p. cent des dossiers de l'Ontario, 61 p. cent des dossiers du Québec et 29 p. cent des dossiers des provinces atlantiques.

Cinquante-deux (52) avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement de nos conseillers envers la profession juridique et le public. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions. Pour souligner le dévouement de nos conseillers en plaidoirie, l'Institut a célébré leur travail avec une réception dans le Hall d'Honneur de la Cour suprême du Canada le 16 octobre 2014.

L'Institut est fier d'annoncer que le *American College of Trial Lawyers Canadian Foundation*, la Fondation de l'Association du Barreau ontarien, ainsi que la *Advocates' Society* ont consenti de nouveaux engagements de financement afin de supporter les activités de l'Institut. Nous soulignons aussi l'appui continu de la Fondation du droit de l'Ontario et de l'Association du Barreau canadien.

Plusieurs changements importants se sont produits au cours de la dernière année. Il nous a fait grand plaisir d'accueillir l'honorable Morris Fish au sein de l'Institut comme président honoraire, suite à sa retraite de la Cour suprême. Geoff Cowper, c.r., conseiller de plaidoirie depuis le début de notre programme, s'est joint au comité régional de la Colombie-Britannique, suite à la nomination de l'honorable George K. Macintosh à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Nous félicitons également nos conseillers en plaidoirie Jill Copeland pour sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario, Henry Brown, c.r., pour sa nomination à la Cour fédérale et Michal Fairburn pour sa nomination à la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Le changement le plus important au programme de plaidoirie au cours de la dernière année a été la nomination de coordinateurs de sessions de plaidoirie dans chaque province ou région, ce qui a contribué à assurer la présence de l'Institut à travers le pays. Michael Feder (Colombie-Britannique), April Grosse (Alberta), Sacha Paul (Manitoba), Colleen Bauman (Ontario : Ottawa), Erin Dann (Ontario : Toronto), Pierre-Jérôme Bouchard (Québec) et Jula Hughes (provinces atlantiques) ont pris en charge l'organisation des sessions de plaidoirie dans leurs régions respectives. Nous tenons à les remercier pour leur implication.

En plus de son programme de plaidoirie, l'Institut a aussi développé son programme de formation continue. En juin 2014, Roslyn Levine et Jonathan Dawe, conseillers en plaidoirie, ont fait une présentation sur l'art de la plaidoirie orale à l'occasion du colloque d'été du Ministère du Procureur général de l'Ontario.

Nous estimons que durant l'année précédente les conseillers en plaidoirie, les membres des conseils d'administration et les directeurs généraux ont contribué approximativement 360 000\$ en services *pro bono* au bénéfice des avocats appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada et de leurs clients. Depuis 2006, cette contribution est estimée à 2,75 million \$.

Les coûts d'opération de l'Institut sont faibles grâce à la volonté de tous ses membres de participer à ses activités sur une base *pro bono*. Nous remercions Torys S.E.N.C.R.L. pour leurs services *pro bono* en appui à notre statut d'organisme de bienfaisance enregistré.